



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.65  
12 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Troisième session ordinaire de 1996  
16 - 19 septembre 1996  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS\*\*

Angola

RÉSUMÉ

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires, d'un programme de pays pour l'Angola d'une durée de deux ans, appuyant des activités devant déboucher sur la préparation d'un programme de pays de la durée complète normale. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver le montant de 5 500 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, sous réserve de la disponibilité des fonds, et le montant de 30 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 1997-98.

\* E/ICEF/1996/18.

\*\* Les chiffres indiqués dans le présent document sont finals et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 95. Ces chiffres figureront dans l'«État récapitulatif des engagements recommandés pour 1995 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et par des fonds supplémentaires» (E/ICEF/1996/P/L.43/Add.2).

DONNÉES DE BASE  
(1994, sauf indication contraire)

Enfants (en millions, âgés de 15 ans ou moins)	5,3
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	292
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	170
Insuffisance pondérale (en %, modérée et grave)	..
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes) (1990)	1 500
Alphabétisation (% , hommes/femmes) (1990)	56/29
Taux de scolarisation primaire (% , net) (garçons/filles)	../..
Pourcentage de l'effectif de 1re année atteignant la 5e année d'études (%) (1990)	34
Accès à l'eau salubre (%)	32
Accès aux services de santé (%) (1980)	30
PNB par habitant	<u>a/</u>
Pourcentage d'enfants de 1 an vaccinés contre :	
tuberculose :	48 %
diphtérie/coqueluche/tétanos :	27 %
rougeole :	44 %
poliomyélite :	28 %
Pourcentage de femmes enceintes vaccinées contre :	
tétanos :	18 %

---

a/ On estime que l'Angola est à classer dans la tranche inférieure de la catégorie des pays à revenu intermédiaire (PNB par habitant compris entre 726 et 2.895 dollars).

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. L'Angola émerge prudemment, mais progressivement, d'une situation structurelle complexe alarmante. Après 30 années de conflit, ce pays potentiellement riche et autosuffisant reste plongé dans une crise économique et sociale. Le Protocole de paix de Lusaka de 1994 a mis fin au conflit ouvert, et le Gouvernement et l'União Nacional para a Independencia Total de Angola (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) se sont engagés à oeuvrer pour la paix et la stabilité. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir l'unité et la réconciliation nationales. Quelque 45 % de la population urbaine vivent en état de pauvreté, alors même que le rythme rapide des mouvements de population et de l'urbanisation (environ 60 %) impose une lourde charge aux services de base.

2. Les indicateurs de la mortalité sont parmi les plus élevés du monde. Les causes directes de la mortalité et de la morbidité infantiles sont le paludisme, la diarrhée, les affections aiguës des voies respiratoires, la rougeole et d'autres maladies pouvant être prévenues par vaccination. À ces causes viennent s'ajouter une mauvaise nutrition, le manque d'accès aux services de santé de base, la récurrence des épidémies, et des conditions d'hygiène domestique ainsi que des conditions sanitaires extrêmement insuffisantes. La plupart des accouchements se font à domicile, en l'absence d'accoucheuses professionnelles et sans la possibilité de s'adresser à un centre de traitement en cas de besoin, ce qui explique le taux de mortalité maternelle extrêmement élevé. La prévalence du VIH/sida serait peu élevée, mais il est à prévoir que le regain de liberté de mouvement et l'absence de précautions dans les rapports sexuels parmi les groupes à haut niveau de risque augmentent la propagation de ce fléau.

3. La couverture et la qualité des services sociaux assurés par l'État se sont dégradées, et l'accès à ces services et leur utilisation n'ont cessé de diminuer. La production alimentaire a baissé de plus de moitié depuis 1993, et les taux de malnutrition ont atteint 55 % dans les villes anciennement assiégées. Par suite des coupes effectuées dans le budget de l'éducation, les classes sont surpeuplées, la formation des enseignants laisse à désirer et les taux de redoublement et d'abandon sont élevés, surtout parmi les filles. La désintégration du tissu familial et des liens avec la collectivité se solde par l'apparition de milliers d'enfants des rues et de jeunes filles acculées à la prostitution pour des raisons économiques. L'Angola a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991, mais quantité de questions fondamentales relatives aux droits de l'enfant restent mal définies.

#### COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1991-1996

4. La formulation du programme de pays pour la période 1991-1995 reposait sur l'hypothèse capitale du retour prévu à la paix et au développement. Toutefois, en 1992, avec la reprise des hostilités, la plupart des activités prévues ont dû être suspendues, et le programme a dû être réorienté vers la fourniture de secours d'urgence. Par la suite, un programme «de soudure» a été approuvé pour 1996, tant pour maintenir les gains réalisés pendant la période d'adaptation que pour amorcer le passage de la crise à la reconstruction.

5. Dans ses principaux domaines d'activité, l'UNICEF a aidé les agents nationaux de santé à mettre en oeuvre une stratégie efficace de lutte contre la rougeole et d'autres maladies, combinant la vaccination à la distribution de vitamine A et de sels de réhydratation par voie orale. Les services d'alimentation en eau et d'assainissement ont été étendus à plus d'un million d'habitants spécialement ciblés de quartiers périurbains et de camps de personnes déplacées à l'intérieur du territoire. En 1996, le Gouvernement a présenté un projet de loi relatif à l'iodation du sel, et l'UNICEF a fourni du matériel d'iodation.

6. Coordinné par le Département des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, et bénéficiant de la collaboration d'autres institutions, le programme de secours d'urgence a permis de répondre aux besoins essentiels

d'abri, de secours, de moyens de survie et de semences/outillage de plus de 1,5 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'éléments d'autres groupes vulnérables, notamment d'enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. Le programme d'information et de communication sociale a permis de monter des programmes pour théâtres communautaires et stations de radio en langue vernaculaire afin de diffuser des messages à l'ensemble du pays sur les droits de l'enfant et de sensibiliser la population au problème des mines et de l'informer sur les moyens d'éviter ce danger. Les activités de suivi et d'évaluation ont été concentrées sur la mise au point et l'utilisation de systèmes d'alerte précoce et de bases de données plus générales sur les enfants et les femmes, comprenant notamment des indicateurs de pauvreté.

#### Les enseignements

7. L'expérience a révélé notamment la nécessité : a) d'un dosage souple et soigneusement adapté de mesures d'urgence, de reconstruction et de développement qui répondent aux besoins de localités nouvellement accessibles; b) d'une campagne en faveur d'un accroissement des crédits budgétaires nationaux au secteur social; c) d'un choix d'objectifs en faveur de l'enfant qui puissent être atteints à l'échelon local et de la concentration des efforts sur ces objectifs; d) d'un équilibre entre la prestation de services et le renforcement des capacités, avec une tendance à privilégier peu à peu le second de ces objectifs; e) d'une association plus étroite des collectivités à l'élaboration et à l'exécution des projets; f) d'une forte présence de l'UNICEF à l'échelon local, afin de permettre une exécution plus rapide du programme; g) de meilleurs mécanismes de suivi, d'évaluation et de supervision, afin de mesurer plus rapidement l'efficacité du programme et des opérations; h) d'une coordination des opérations logistiques interinstitutions; et i) d'une plus grande volonté d'associer étroitement la population locale au programme et de rendre celui-ci plus durable.

COOPÉRATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 1997-1998

Estimations des dépenses annuelles

(en milliers de dollars des États-Unis)

	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>Total</u>
<u>Masse commune des ressources</u>			
Réinsertion et prestation de services à l'échelon local	320	320	640
Planification, recherche et évaluation sociales	180	180	360
Plaidoyer, communication et mobilisation sociale	200	200	400
Survie de l'enfant, nutrition et maternité sans risques	600	600	1 200
Eau, assainissement et hygiène	200	200	400
Éducation primaire	300	300	600
Protection de l'enfant	170	170	340
Appui au programme	<u>780</u>	<u>780</u>	<u>1 560</u>
Total partiel	<u>2 780</u>	<u>2 750</u>	<u>5 500</u>
<u>Fonds supplémentaires</u>			
Réinsertion et prestation de services à l'échelon local	4 040	4 040	8 080
Planification, recherche et évaluation sociales	580	500	1 000
Plaidoyer, communication et mobilisation sociale	500	500	1 000
Survie de l'enfant, nutrition et maternité sans risque	3 410	3 410	6 820
Eau, assainissement et hygiène	3 360	3 360	6 720
Education primaire	920	920	1 840
Protection de l'enfant	920	920	1 840
Appui au programme	<u>1 350</u>	<u>1 350</u>	<u>2 700</u>
Total partiel	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>	<u>30 000</u>
Total	<u>17 750</u>	<u>17 750</u>	<u>35 500</u>

Processus de préparation du programme

8. Le programme proposé pour une période de transition de deux ans devrait aider à consolider le processus de paix et à lancer le programme de réinsertion proposé par le Gouvernement. Il aidera à la réalisation à l'échelon national d'objectifs sectoriels en faveur des enfants, élaborés et approuvés à la fois

/...

par l'UNICEF et le Gouvernement, et il favorisera la formulation d'un programme d'action national pour l'enfance. Des personnalités gouvernementales, ainsi que des représentants locaux des membres du Conseil d'administration, des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales (ONG) ont participé à des séances d'examen et de définition de stratégies durant le processus de préparation du programme.

#### Objectifs et stratégie

9. Le programme aura pour objectifs généraux : a) de concentrer l'attention sur les besoins essentiels de survie et de développement de l'enfant; b) de faire reculer la mortalité, la morbidité et la malnutrition; c) de promouvoir les droits des femmes et des enfants angolais; d) de promouvoir une sensibilité/équité accrue à l'égard des problèmes d'inégalité entre les sexes dans la planification et l'exécution du programme; et e) d'assurer un meilleur rapport coût-efficacité.

10. Le programme comprend quatre principaux éléments stratégiques : a) appui à la prestation des services, axé sur la réintégration et l'expansion des services sociaux essentiels en faveur des enfants; b) renforcement des capacités à l'échelon national, par une action dans les domaines de l'élaboration des politiques et du développement des aptitudes à l'encadrement; et c) plaidoyer, démarginalisation et mobilisation sociale en vue d'une modification des comportements.

#### Réinsertion et prestation de services à l'échelon local

11. Le programme permettra de renforcer les capacités du Ministerio de Assistencia e Reinserção Social (MINARS) (Ministère des affaires sociales et de la réinsertion) afin qu'il puisse répondre aux besoins de services de base d'un maximum de 100 000 familles de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de soldats démobilisés, aider à l'extension d'une capacité de réponse rapide dans au moins huit provinces, et assurer la coordination et le suivi de l'exécution d'éléments locaux de programmes sectoriels. L'UNICEF procurera des matériels et fournitures pour la réhabilitation des services sociaux de base et élaborera des composantes adaptées aux enfants dans le cadre de plans de réinsertion des enfants-soldats.

#### Planification, recherche et évaluation sociales

12. Le programme contribuera à renforcer la capacité d'analyse et de planification des politiques sociales pour la période de transition, et favorisera la planification du développement national au service de l'enfance. L'action portera principalement sur le plaidoyer et la formation pour la relance des systèmes d'information sectorielle et démographique, le suivi de l'impact des réformes économiques sur les groupes vulnérables et l'acquisition et la diffusion de publications appropriées par l'entremise du futur centre d'information sur les femmes et les enfants angolais.

### Plaidoyer, communication et mobilisation sociale

13. Ce programme vise à développer la sensibilité et la compréhension du public à l'égard de l'évolution de la situation des enfants et des femmes; à favoriser les modifications de comportement nécessaires parmi les populations visées; et à mobiliser les pouvoirs publics, l'UNITA et les organes d'information pour une action concertée en faveur de la réalisation des objectifs du programme. Des rapports d'activité seront distribués à l'échelon local pour permettre un suivi de l'application de la Convention. Des moyens de communication seront mis à la disposition de la campagne de lutte contre le VIH/sida et de prévention de ce fléau, en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Des documents, et des manuels de formation pour la sensibilisation au problème des mines seront reproduits et distribués aux différents partenaires dans les provinces visées.

### Survie de l'enfant, nutrition et maternité sans risques

14. Le programme s'efforcera d'offrir un ensemble intégré de services de santé maternelle et infantile de base, de promouvoir une nutrition adéquate et de porter la couverture de la vaccination contre la rougeole à 85 % dans les zones urbaines et à 50 % dans les zones rurales accessibles. Il visera également à porter le taux d'utilisation de la thérapie de réhydratation par voie orale à 80 % et à réduire l'incidence des troubles consécutifs aux carences en oligo-éléments, des affections aiguës des voies respiratoires, des maladies diarrhéiques et du paludisme. Pour atteindre ces objectifs, le programme prévoit d'étendre la campagne de vaccination contre la rougeole et d'autres maladies, ainsi que d'autres services de santé maternelle et infantile, aux régions nouvellement accessibles, de rééquiper les établissements de santé de base de certains endroits stratégiques, de renforcer les capacités nationales et de préconiser une approche multisectorielle de la nutrition. La stratégie en matière de nutrition visera à promouvoir une amélioration des soins aux jeunes enfants, notamment l'allaitement maternel exclusif et de saines pratiques de sevrage. Parmi les autres stratégies envisagée figurent la formation d'agents de santé communautaires, l'utilisation de moustiquaires et l'administration de suppléments à base de vitamine A.

### Eau, assainissement et hygiène

15. Ce programme servira de complément indispensable aux activités en faveur de la survie et de la nutrition de l'enfant, notamment aux activités liées à la lutte contre les maladies diarrhéiques. Comme la Banque mondiale fournira la majeure partie de l'appui nécessaire au développement de l'alimentation en eau des zones urbaines, l'UNICEF concentrera son action sur les zones rurales et périurbaines. Le programme permettra de renforcer les capacités de planification, d'exécution et de suivi des institutions nationales de distribution d'eau, d'améliorer respectivement de 10 et 20 % l'accès aux services d'alimentation en eau salubre et d'assainissement, et de réduire le temps que les filles consacrent à la corvée de l'eau. Par un engagement actif auprès des collectivités, la fourniture de pièces de rechange et la formation en

matière d'entretien des pompes, le programme permettra d'assurer qu'à tout moment, 80 % des pompes manuelles installées seront en état de fonctionnement.

#### Enseignement primaire

16. S'écartant de sa vocation de prestation de services, le programme visera à accroître d'au moins 10 % à la fois le taux de scolarisation dans le primaire et le pourcentage des enfants allant au bout de quatre années d'études primaires, en accordant une attention particulière à l'éducation des filles; d'améliorer la qualité de l'éducation; de promouvoir l'éducation en temps de paix dans les écoles primaires, notamment la sensibilité au problème des mines; et de favoriser une plus grande participation des collectivités à l'enseignement de base. Le programme visera également à promouvoir la création de groupes de soutien composés de parents et de membres des collectivités afin d'encourager l'obtention de résultats et de favoriser la formation des enseignants en cours d'emploi.

#### Protection de l'enfant

17. Ce programme aidera la Direction de l'enfance du MINARS et l'Institut national pour l'enfance à concentrer leur attention sur les besoins particuliers des enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles, notamment les enfants-soldats et les enfants traumatisés par la guerre, et il contribuera à accélérer la réintégration des orphelins ainsi que des enfants séparés de leur famille, en aidant à la recherche des familles et à leur réunification. Il aidera à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à la coordination de directives nationales concernant les enfants vivants dans des circonstances particulièrement difficiles pour l'exécution de programmes sectoriels pertinents, et il préconisera l'adoption d'amendements appropriés aux lois nationales pour l'introduction de mesures spéciales de protection de l'enfant, notamment de soins aux enfants victimes d'un traumatisme psychosocial.

#### Suivi et évaluation du programme

18. Des visites seront organisées régulièrement sur le terrain, ainsi que des examens trimestriels complets des projets, avec des représentants des pouvoirs publics. L'examen complet prévu pour le quatrième trimestre de 1997, pour lequel seront utilisés les résultats du deuxième cycle d'une enquête par grappes sur la base d'indicateurs multiples, permettra de mesurer les possibilités d'atteindre les objectifs sectoriels, et fournira les données nécessaires pour la préparation du prochain programme de pays. Un plan intégré de suivi et d'évaluation, comprenant un ensemble d'indicateurs utilisés pour mesurer les progrès dans la réalisation du programme, indiquera brièvement les objectifs de la recherche, de l'enquête et de l'évaluation.

#### Partenariats

19. Des fonds seront alloués sur la masse commune des ressources pour couvrir les coûts des activités les plus essentielles au renforcement progressif des capacités des partenaires, ainsi que les coûts de planification et de soutien du



programme. Les fonds supplémentaires permettront d'étendre ces activités de renforcement des capacités et d'atteindre les objectifs de prestation de services. Sur la base des engagements de plusieurs bailleurs de fonds et de déclarations émanant de nouvelles sources de financement, on prévoit un volume de fonds supplémentaires suffisant pour les principaux secteurs. Conformément à la stratégie adoptée pour attirer l'aide de bailleurs de fonds extérieurs, des démarches seront entreprises auprès du Gouvernement angolais pour qu'il s'engage à apporter sa participation à l'initiative 20/20.

#### Gestion du programme

20. La coordination du programme à l'échelon national sera assurée par le Ministère du Plan. Les ministères d'exécution assumeront la responsabilité des questions de politique et de la supervision technique de l'exécution. Le bureau de l'UNICEF en Angola a mis sur pied un plan de gestion du programme destiné à en maximiser les résultats et le rapport coût-efficacité, et à assurer la continuité de son exécution et une réponse rapide, au cas où des difficultés surgiraient.

21. L'UNICEF a apporté un important appui en matière de politiques et de programmes au Département des affaires humanitaires entre 1993 et 1996. Lorsque ce département se sera totalement retiré du programme, d'ici à la fin de 1996, le Gouvernement assumera le rôle critique de coordonnateur du développement. L'UNICEF continuera de collaborer avec l'Organisation mondiale de la santé, pour la réforme du secteur et les programmes de santé; avec le Programme des Nations Unies pour le développement, pour l'élaboration d'une note de stratégie de pays; et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'élaboration d'un programme dans la province de Moxico. L'UNICEF renforcera sa collaboration avec la Banque mondiale à l'appui des activités dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. Il poursuivra sa collaboration étroite avec les ONG nationales et internationales.

Tableau  
Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme

PAYS : ANGOLA PÉRIODE : 1997-1998	BUDGET-PROGRAMME (en milliers de dollars)		POSTES a/										DÉPENSES DE PERSONNEL b/ (en milliers de dollars)					
	MC	FSD	NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	TOTAL	AI	LOCAUX	TOTAL	
					MC	FSD	NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	TOTAL
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES :																		
Survie de l'enfant, nutrition et maternité sans risques	1 200			1 200	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	83,3	83,3	
Eau, assainissement et hygiène	400			400	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0,0	125,0	125,0	
Plaidoyer, communication et mobilisation sociale	400			400	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	83,3	83,3	
Appui au programme	1 560			1 560	0	0	0	1	2	0	0	14	17	17	774,8	588,0	1 362,8	
Enseignement primaire	600			600	0	0	0	1	0	1	1	1	3	3	281,7	125,0	406,7	
Protection de l'enfant	340			340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Planification, recherche et évaluation sociales	360			360	0	0	0	1	0	1	0	1	2	2	281,7	55,9	337,6	
Réinsertion sociale	640			1 778	0	0	0	1	0	0	1	0	1	2	311,8	41,7	353,5	
TOTAL MC	5 500			5 500	0	0	0	1	3	2	6	4	18	28	1 650,0	1 102,2	2 752,2	
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES :																		
Survie de l'enfant, nutrition et maternité sans risques		0	6 820	6 820	0	0	0	1	4	1	6	4	3	13	1 685,0	481,3	2 166,3	
Eau, assainissement et hygiène		0	6 720	6 720	0	0	0	2	0	0	2	3	2	7	703,5	379,5	1 083,0	
Plaidoyer, communication et mobilisation sociale		0	1 000	1 000	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0,0	166,6	166,6	
Appui au programme		0	2 700	2 700	0	0	0	0	1	1	2	2	15	19	528,2	772,8	1 301,0	
Enseignement primaire		0	1 840	1 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Protection de l'enfant		0	1 840	1 840	0	0	0	0	1	0	1	1	1	3	281,7	125,0	406,7	
Planification, recherche et évaluation sociales		0	1 000	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Réinsertion sociale		0	8 080	8 080	0	0	0	0	4	0	4	4	20	28	1 206,6	1 209,5	2 416,1	
TOTAL FS		0	30 000	30 000	0	0	0	3	10	2	15	16	41	72	4 405,0	3 134,7	7 539,7	
TOTAL MC & FS	5 500	0	30 000	35 000	0	0	0	4	13	4	21	20	59	100	6 055,0	4 236,9	10 291,9	
BUDGET ADM. ET D'APPUI AU PROGRAMME				1 419,8										15	1 306,3	596,4	1 907,7	
Dépenses de fonction.				1 419,8	0	1	1	2	0	0	4	1	10	15	1 306,3	596,4	1 907,7	
Dotation					0	1	1	6	13	4	25	21	69	115	7 361,3	4 833,3	12 194,6	
Nombre de postes et dépenses de personnel :																		
Cycle de programmation actuel											31	8	53	92				
A la fin du programme projeté (à titre indicatif seulement)											25	21	69	115	7 361,3	4 833,3	12 194,6	

MC = masse commune des ressources; FS = fonds supplémentaires; FSD = fonds supplémentaires disponibles; NFS = nouveaux fonds supplémentaires; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = services généraux; ADM = administration.  
a/ Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays.  
b/ Non compris l'assistance technique et les heures supplémentaires, y compris les dépenses afférentes aux volontaires des Nations Unies.